# Quoi de nieuf au Pays ?

















Bulletin Municipal de Moutier Malcard N°3/2022



Sommaire	Couverture
La lettre du Maire	P 1
Informations	P 2
Service de garde	P 3
Conseil Municipal du 29 juin 2022	P 4 à 6
Conseil municipal du 21 septembre 2022	P 6 & 7
Travaux en cours ou terminés	P 8
Groupe scolaire Marcel Richard - Croix des Gouttes / Pradon-le-Vieux	P 9
Les Flots de Doulon	P 10
Creuse Avenir 2005 / Club de l'Espérance	P 11
L'amicale Laïque / Comité des Fêtes	P 12
Les Mounous / Cyclo Racing Team 23	P 13
Association des anciens combattants / Calendrier des manifestations	P 14
Don du sang / Recettes du gâteau aux pommes et de la tarte à la citrouille	P 15
Où déposer vos piles et petits électroménagers ? / Profitez des aides à la rénovation	P 16
Borne de télémédecine à Lourdoueix St Pierre / Difficultés de mobilité professionnelle	P 17



Directeur de Publication Rédaction Imprimeur Dépôt Légal

- Pierre GUYOT
- Mairie de MOUTIER-MALCARD
- Mairie de MOUTIER-MALCARD
- Octobre 2022

#### Lettre du maire

L'été s'achève et ses épisodes caniculaires avec. La sécheresse quant à elle, n'est pas encore derrière nous. La Creuse dans son ensemble a beaucoup souffert du manque de précipitations.

En ce qui concerne notre réseau d'eau, les sources l'alimentant n'ont pas failli durant l'été. Les investissements successifs et réguliers contribuent à un bon rendement du réseau d'eau. La pose des compteurs de section et des têtes émettrices sur les compteurs des abonnés sont un moyen supplémentaire pour la détection rapide de fuite. Le SIAEP va continuer ses investissements dès l'automne, avec des travaux d'amélioration de l'étanchéité et de sécurité sur les réservoirs de retenue d'eau. Il est aussi important que chaque abonné protège la ressource commune en eau, en vérifiant que ses installations après compteur soient en bon état et ne fuient pas.

Avant la fin de l'année, les travaux de rénovation et de transition énergétique sur la mairie, la salle des réunions et les logements de l'ancienne Poste vont commencer pour une durée d'un an. La consultation des entreprises est terminée et les 11 lots sont pourvus par des entreprises locales ou régionales. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est respectée et les demandes de subventions auprès des différentes instances sont faites. Pour la réalisation de cet important chantier pour Moutier-Malcard, nous sommes épaulés par le SDEC\* et le bureau d'étude « l'Atelier Conseil » (La Châtre).

Je m'excuse par avance des désagréments que cela va engendrer pour les locataires, les riverains et pour l'accessibilité de la mairie et de la salle polyvalente.

Je suis confronté depuis quelque temps, et cela augmente de mois en mois, à des appels de Moutiéroise/Moutiérois pour des problèmes de voisinage divers. Tout ne peut pas être mis sur le dos du COVID et de son confinement. Je vous invite donc au « dialogue diplomatique » entre gens responsables avant d'appeler la gendarmerie ou moi-même ou les deux (même si cela fait partie de mes fonctions de maire).

Suite à une demande des riverains, nous avons installés sur le village de Laboutant, une « écluse » pour tenter de ralentir les véhicules. Après avoir posé un appareil de mesure des vitesses qui a confirmé les excès, nous avons décidé en concertation avec les habitants et le département, de mettre en place ce type de solution. Pour rappel, la vitesse est limitée à 50 km/h sur l'ensemble de la traversée du hameau et à 30km/h au niveau du passage protégé. Pour votre information, le coût total de cette réalisation s'élève à 3000€.

Je vous souhaite un bel automne et de belles fêtes de fin d'année.

Pierre Guyot

## INFORMATIONS

#### **MAIRIE**

Le secrétariat est ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (vendredi 16 h)

2 05.55.80.60.44 / e-mail : mairie-moutier-malcard@orange.fr

Site internet: moutiermalcard.com

Permanences des élus : ~ Maire - le lundi toute la journée, et la semaine sur rendez-vous

~ 1er Adjoint - le lundi matin

~ 2<sup>ème</sup> Adjointe - le lundi après-midi

#### **SERVICE DES EAUX**

#### S.I.A.E.P. DES MOUTIERS - MAIRIE DE MOUTIER-MALCARD

© 05.55.80.60.44 / e-mail : siaep.des.moutiers@orange.fr

Entreprise EBL chargée de l'entretien du réseau d'eau :

Numéro de portable du fontainier d'astreinte 206.10.62.14.27 -partie technique-

#### **SERVICES D'URGENCES**

Sapeurs Pompiers : 18

Gendarmerie de Bonnat : 05-55-62-10-07 ou 17

Samu : 15

#### **ASSISTANTE SOCIALE**

Mme Delphine JUPILLAT, UTAS GUERET - ☎: 05-44-30-25-50

Permanences sur rendez-vous

#### **RELAIS POSTE**

Dans les locaux du Bar - tabac - journaux « Le Marandé » - 18, place des Tilleuls. Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi & Dimanche de 8h00 à 14h00 et de 17h00 à 20h00 Mercredi de 8h00 à 14h00

Levée du courrier à 08H30 du lundi au samedi.

**3** 05.55.80.65.78

#### ORDURES MENAGERES

Compétence de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche : 05-55-80-88-01 gérés par EVOLIS 23 pour l'ensemble du territoire.

Service Info Déchets: 05.55.89.86.06 / www.evolis23.fr

Déchèterie de Nouziers (Les Mazeaux) : mercredi & samedi de 9h à 12h.

Carte d'accès obligatoire

#### RECENSEMENT MILITAIRE

#### 4ème tranche de l'année

Les jeunes filles et garçons nés :

entre le 01/10/2006 et le 31/12/2006 doivent se faire recenser en mairie avant le 31 décembre 2022

#### **DEMANDEURS D'EMPLOI**

Les demandeurs d'emploi doivent désormais se faire inscrire auprès de Pôle Emploi au **3949 ou sur www.pole-emploi.fr** 

#### **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

Les demandes d'inscriptions peuvent être réalisées tout au long de l'année. Afin de valoir pour un scrutin général ou partiel, la demande doit être effectuée le 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour du scrutin. Elle peut être faite via internet sur le site Service-Public.fr, par courrier (cerfa n°12669\*02) ou déposée en personne, à la mairie, accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

# Services de Garde

#### **MEDECINS**

DR CHARBONNIER
DRS DENOST-LEMASSON
DR LAURENT SYLANDA

BONNAT 05.55.62.12.14 CHATELUS MALVALEIX 05.55.80.84.20 GENOUILLAC 09-81-42-45-31

Le numéro à composer les nuits et week-end est le 05.55.41.82.02 Gardes de nuit de 18H à 8H

#### **PHARMACIES**

Pharmacie de l'EGLISE	CLUGNAT	<b>2</b> 05.55.65.05.68
Pharmacie de BONNAT	BONNAT	<b>2</b> 05.55.62.10.12
Pharmacie de la PLACE	BOUSSAC	<b>2</b> 05.55.65.00.59
Pharmacie GUSTAVE	SOUMANS	<b>2</b> 05.55.65.41.54
Pharmacie du CHATEAU	BOUSSAC	<b>2</b> 05.55.65.02.78
Pharmacie de GENOUILLAC	GENOUILLAC	<b>2</b> 05.55.80.74.07
Pharmacie MATHIEU	CHATELUS-MALVALEIX	<b>2</b> 05.55.80.83.38
Pharmacie GIRAUD	AIGURANDE	<b>2.54.06.33.94</b>
Pharmacie LEFRANC NOUAILLE	AIGURANDE	<b>2.54.06.34.41</b>

Les gardes seront assurées du vendredi soir 19h au vendredi soir suivant 19h.

En cas d'urgence il suffit de composer le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle ou le **32 37** Une boîte vocale vous indiquera les 3 pharmacies de garde les plus proches de votre domicile.

#### **DENTISTES**

Uniquement le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h : 09.60.40.44.80 Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h : 0 805 69 06 07



#### INFIRMIERS A DOMICILE

PRIEZ Fanny / LAMY Charline	BONNAT	06.65.59.69.61
BLANCHET Joëlle / CROISSANT CLEMENT Evelyne	BONNAT	05.55.62.80.48
PICAUD Valérie / MERCIER Véronique / MERCIER Stéphane	MORTROUX	05.55.80.51.57
BAUDE Stéphanie / CHEZEAU Carole / LABESSE Fabienne	LA CELLETTE	07.50.51.52.15
ESCOUBEYROU Marc / LEJEUNE Bernadette / BOUCHET William / CHAMPEAUX Patricia	GENOUILLAC	05.55.80.74.22

## **MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES**

Cabinet GAZZO/GRAVERON/RIBAULT	BONNAT	05.55.81.03.20
--------------------------------	--------	----------------



## PEDICURE-PODOLOGUE

CHAILLOU Caroline	BONNAT	05.55.81.03.20
CITALE CO CATOMIC	DOTTI	03.33.01.05.20

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2022

<u>Étaient présents</u>: M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, M. Michel DESIRE, M. Eric BALLAIRE, M. Pascal BERNARD, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, M. Vincent MALIEN, Mme Marjorie MERITET, Mme Nathalie PICAUD, M. Romain JAMET.

<u>Étaient absents excusés :</u> Mme Nadège ROBERT, M. Francis PRADEAU.

Procurations: Mme Nadège ROBERT en faveur de Mme Marjorie MERITET.

Secrétaire : M. Romain JAMET.

#### <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-018</u>: Révision des loyers des divers logements communaux

Le Conseil municipal décide, qu'à compter du 1er juillet 2022, l'augmentation des loyers sera appliquée de nouveau conformément à la variation des indices de référence stipulés dans les divers contrats.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-019 : Révision du loyer du bar communal au 1er août 2022

Majoration de 5,07 % à compter du 1er août 2022, soit un loyer mensuel hors taxes de 340,60 €.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

\_\_\_\_\_

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-020 : Location du logement communal sis "6, Rue des Ecoles"

Accepte de louer à Mme GUILLOT Gaelle le logement situé « 6 rue des Ecoles ». Le loyer mensuel est fixé à 403,00 € à compter du 1er juillet 2022.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

#### <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-021 : Demande de subvention de l'association "Les Flots de Doulon"</u>

Attribue une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association « Les Flots de Doulon »

14 VOTANTS - 9 POUR - 1 CONTRE - 4 ABSTENTIONS

\_\_\_\_\_

# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-022 : Choix du mode de publicité des actes pris par l'autorité communale à compter du 1er juillet 2022</u>

Décide que les actes règlementaires et les actes ni règlementaires ni individuels pris par les autorités communales seront publiés à compter du 1<sub>er</sub> juillet 2022 sous format papier : classeur à disposition au secrétariat de mairie aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie et non sous format numérique ou par affichage.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

\_\_\_\_\_

# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-023 : Demande d'achat de la parcelle cadastrée section A n° 1888 sise au lieu dit "Les Maisons"</u>

Donne un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée section A, n° 1888, d'une superficie de 1361 m2, sise au lieu dit "2Ter, Les Maisons" pour un montant de 4.083,00 € en faveur de M. VERNER Charly et Mme STEPHAN Angélina ;

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION



# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-024</u>: <u>Demande d'achat de la parcelle cadastrée section D n° 1747 sise</u> au lieu dit "30, Les Caureix"

Donne un avis favorable à la cession de la parcelle cadastrée section A, n° 1747, sise "30, Les Caureix", d'une superficie de 2048 m2 en faveur de M. et Mme LE GALLOU Franck ;

De fixer à 2,50 € le prix de vente au mètre carré, soit un prix total de vente de 5.120,00 € ;

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-025 : Acquisition des parcelles cadastrées section A n° 1070 & 1092 sises au "Bourg"</u>

Considérant que la parcelle cadastrée section A, n° 1092, jouxte le cimetière communal ;

Considérant que la parcelle cadastrée section A, n° 1070, jouxte les parcelles cadastrées section A, n° 1068 et 1069, propriété de la Commune ;

Décide d'acquérir les parcelles cadastrées sises section A, n° 1070, d'une superficie de 3340 m2 et A, n° 1092 d'une superficie de 3156 m2 ;

De fixer le prix d'achat au m2 à 1,00 € soit un prix total d'achat fixé à 6.496,00 €.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-026</u>: <u>Demande d'acquisition d'une portion de terrain communal à "La</u> Fouette"

Donne un accord de principe à la demande de M. MOUTARD Pierre, sollicite du demandeur l'engagement de prise en charge de l'intégralité des frais afférents à cette procédure, fixe à 1,00 € le prix de vente au mètre carré et procède à une enquête publique pour la cession de cette portion de terrain considérée en délaissé de voirie et contigüe à sa propriété.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-027 : Cession du chapiteau de 16 m x 8 m acquis en 1996

Accepte de mettre en vente la tente de réception de 16 m x 8m acquise en 1996 et fixe le prix de vente à 2.500,00 €.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

\_\_\_\_\_\_

#### <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-028 : Demandes de subventions diverses</u>

Ecole de Pêche de la Petite Creuse Ligue contre le cancer Association Française des Sclérosés en plaques

Rejetées

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

\_\_\_\_\_

## <u>INFORMATION</u>: Demande d'achat de la parcelle cadastrée section A n° 247 sise au lieu dit "Les Caureix"

Donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame JEAUMOT Denis et Laurence, domiciliés « 23, Les Caureix » -23220 MOUTIER-MALCARD- demandant l'acquisition de la parcelle cadastrée section A, n° 276, d'une superficie de 3301 m2, sise "Les Caureix".

\_\_\_\_\_

#### **INFORMATION: Affaires diverses**

- 1 Laboutant: devis à venir pour travaux de rétrécissement de chaussée.
- <u>2 Anciens Combattants</u>: Assemblée Générale de 27 juillet prochain pour étudier un éventuel regroupement des associations d'Anciens Combattants des communes de l'ex Communauté de communes Marche Avenir.
- <u>3 Travaux de géothermie</u> : 4 lots étant infructueux, un nouvel appel d'offres est lancé pour ces 4 lots avec date limite de remise des plis fixée au 22 juillet.

<u>4 – Panneau lumineux</u>: Monsieur le Maire de Genouillac souhaite faire don à la commune de Moutier-Malcard de l'ancien panneau lumineux (noir et blanc). Accord du conseil.

5 – Divagation d'animaux : la communauté de communes va étudier le problème.

6 - Achat de gobelets pour les associations : néant.



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2022

<u>Étaient présents</u>: M. Pierre GUYOT, M. Michel LABESSE, Mme Annick CHEMISIER, Mme Nadège ROBERT, M. Michel DESIRE, M. Eric BALLAIRE, M. Pascal BERNARD, M. Francis PRADEAU, M. Jean-Pierre GENTY, M. Didier MOULIN, M. Arnaud DEBROSSE, Mme Nathalie PICAUD.

<u>Étaient absents excusés :</u> M. Vincent MALIEN, Mme Marjorie MERITET.

Étaient absents non excusés : M. Romain JAMET.

<u>Procurations</u>: M. Vincent MALIEN en faveur de M. Pascal BERNARD, Mme Marjorie MERITET en faveur de M. Michel LABESSE.

Secrétaire : M. Michel LABESSE.

# INFORMATION : Marché de travaux de rénovation énergétique de 3 bâtiments avec création d'un réseau de chaleur par géothermie

Suite aux appels d'offres tous les lots ont été pourvus et après négociation (sauf le lot n° 9 - chauffage-géothermie-réseau de chaleur-plomberie- qui reste à négocier), le coût des travaux est estimé à 548.875,00 € hors taxes, auxquels s'ajoute les frais de publicité, de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie estimés à 60.505,00 € soit un coût total de 609.380,00 € hors taxes.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le choix de l'entreprise pour le lot n° 7 -peinture-, décide de négocier avec une autre entreprise ayant répondu.

# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-029 : Maintien des demandes de subventions DETR, DSIL, SDEC et autres pour les travaux de rénovation énergétique de 3 bâtiments avec création d'un réseau de chaleur par géothermie</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'état d'avancement du projet, décide : De maintenir ses demandes de subventions DETR, DSIL, SDEC et toutes autres subventions pouvant être attribuées en rapport avec l'objet des travaux ;

D'arrêter le plan de financement prévisionnel et provisoire établit, pour l'instant, comme suit :

Création d'un réseau de chaleur par géothermie et rénovation énergétique de trois bâtiments	Dépenses	Recettes
Travaux H.T.	609.380,00 €	
DETR (50%)		304.690,00 €
DSIL (24.25 %)		147.774,65 €
SDEC plafonnés à 35.0000,00 €		35.000,00 €
Autofinancement		121.915,35 €
TOTAUX	609.380,00 €	609.380,00€

# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-030 : Révision du loyer du logement communal sis "6, Place de la Mairie" au 15 octobre</u>

Application de l'augmentation de 3,60 % à compter du 15 octobre 2022, soit un loyer mensuel de 207.20 euros.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-031 : Amendes de Police

Le Conseil Municipal accepte l'attribution par le Conseil Départemental à la commune de la somme de 1.407,31 € et décide d'affecter cette somme à l'achat complémentaire de panneaux de signalisation manquants.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

# <u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-032</u>: <u>Décision Modificative n° 1 - Amendes de police / Acquisition de panneaux / Acquisition de terrains</u>

Considérant l'acquisition de terrains, de panneaux de signalisation et l'attribution d'amendes de police, les crédits ouverts au budget étant insuffisants, le Conseil Municipal approuve la décision modificative telle que présentée.

14 VOTANTS - 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

<u>DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-033</u>: Aliénation de portions de chemin ruraux à "La Vergnade" au profit de M. BELOT Fabrice

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du résultat de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 19 juillet 2022 au 2 août 2022 et qui a donné lieu à quelques observations dont :

2 concernant des propriétaires pour des aménagement d'accès à leurs parcelles mais ne sont pas défavorables au projet ;

2 observations défavorables émises par les enfants d'une propriétaire ;

2 observations défavorables émises par des personnes non concernées directement par le projet d'enquête ;

A décidé de céder à Monsieur BELOT Fabrice les portions de chemins ruraux sis au lieu-dit « La Vergnade » ayant fait l'objet de la présente enquête publique.

14 VOTANTS - 7 POUR - 0 CONTRE - 7 ABSTENTIONS

\_\_\_\_\_

#### DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-034 : Fourrière animale

Le Conseil Municipal considérant que Monsieur le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune et que chaque commune doit disposer d'une fourrière ce qui n'est pas le cas, décide de consulter des prestataires privés à qui cette obligation peut être confiée moyennant finances.

14 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 1 ABSTENTION

\_\_\_\_\_

#### **INFORMATION**: Affaires diverses

Eclairage public : dans le but de réaliser des économies d'énergie, il est décidé que l'éclairage public sera coupé à partir de 22 heures tous les jours.



La réunion d'information sur les dangers d'Internet, le démarchage abusif et les cambriolages a bien eu lieu le 24 juin dernier comme annoncé dans le précédent bulletin.

Dommage ! Seulement une dizaine de personnes étaient présentent. Merci à elles.



#### TRAVAUX EN COURS OU TERMINES

## Passage piétons-Laboutant

A la demande des riverains, nous avons installé dans le village de Laboutant, une « écluse » pour tenter de ralentir les véhicules.



## Logiciel Cimetière



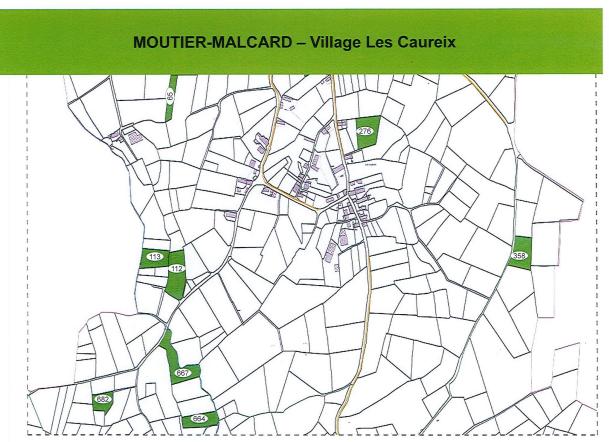
La saisie des données des concessions dans le logiciel Améthyste - (gestion du cimetière) est intégralement réalisée. Cette mission a été confiée à Marie-Pierre MERMET, employée en contrat aidé du 13 mars au 14 septembre 2022.

Afin de compléter au mieux les informations, n'hésitez pas à nous transmettre toutes les informations dont vous avez connaissance sur les inhumations qui ont pu avoir lieu dans vos concessions de famille.

N'hésitez pas à appeler le secrétariat au 05.55.80.60.44.

Merci par avance de votre aide très précieuse, les écrits restent, la mémoire s'envole.

#### Vente de terrains-Les Caureix



8 parcelles de terrains sont à vendre dans le village des Caureix. Toute personne intéressée est priée de faire une offre à la Mairie.



### Des nouvelles du groupe scolaire Marcel Richard

En guelques mots et chiffres, des informations sur l'école.

Elle dessert les communes de La Cellette, La Forêt du Temple, Linard-Malval, Mortroux, Nouziers et Moutier-Malcard. C'est la communauté de communes « Les Portes de la Creuse en Marche » (CCPCM) qui en a la compétence et donc la gestion.

La rentrée de septembre 2022 a accueilli 53 élèves pour 40 familles. Les trois classes se répartissent ainsi :

- <u>Cycle I</u>: 17 élèves dont 8 en petite section, 2 en moyenne section et 7 en grande section (enseignante Mme CHICAUD Nadine et directrice).
- Cycle II: 15 élèves dont 7 en CP et 8 en CE1 (enseignante Mme LEMAIRE Aline).
- Cycle III : 21 élèves dont 9 en CE2, 8 en CM1 et 4 en CM2 (enseignante Mme GAZONNAUD Aline).

(3 élèves devraient intégrer la toute petite section à la rentrée de janvier 2023).

Une ATSEM\*, Mme PAULMIER Audrey vient en soutien de Mme CHICAUD pour la maternelle et Mme BARRAULT Morgane AVS\*, s'occupe de 2 élèves en particuliers le mardi et jeudi.

La garderie du matin et du soir est assurée par Mme CRAMPON Anaïs. La cantine par Mme REDON Séverine qui cuisine environ 5900 repas par an. La maintenance des locaux et les espaces verts par M. LOUIS Francis.

La CCPCM a investi en 2022 pour 4936 € H.T. sur des travaux de sécurisation et pour 31555€ H.T. pour des travaux d'accessibilité.

Le vice-président de la CCPCM en charge de l'école est M. GUYOT Pierre.

Pour tous renseignements, s'adresser à:

CCPCM
8 rue des Violettes
23250 Genouillac
0555808801
accueil@portesdelacreuseenmarche.fr



- \* Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- \* Auxiliaire de Vie Scolaire



## Croix des Gouttes / Pradon-le-Vieux

Cette croix a été replacée sur son socle le 26 août 2022 après ponçage et vernissage.

Un grand merci aux personnes qui ont réalisé ce travail bénévolement.



Nous remercions également les personnes qui élaguent leur haie le long des routes communales.



## Les Flots de Doulon



Encore une fois, Coralie, la coach de l'Equiclub de Doulon, a accompagné ses cavaliers qui s'étaient qualifiés cette année, pour les championnats de France d'Equifun à Lamotte Beuvron. Les épreuves se déroulaient les 23 et 24 juillet 2022.

Nos cavaliers ont concouru en équipe, pour la  $10^{\text{ème}}$  et la  $11^{\text{ème}}$  place et deux cavalières en catégorie senior avec la  $7^{\text{ème}}$  place et la  $10^{\text{ème}}$  place. De quoi être fier de nos cavaliers pour ces championnats de France!

Le reste de l'été a également été bien chargé pour Coralie, qui a organisé de nombreux stages dans différentes disciplines, au club, mais également des baptêmes poney pour les petits touristes!

Les nouveaux et anciens cavaliers ont fait leur rentrée au club le mercredi 7 septembre 2022. Nous vous donnons rendez-vous pour notre soirée cassoulet le 22 octobre prochain à Moutier-Malcard













# Creuse Avenir 2005

Notre équipe qui la saison dernière évoluait en 1<sup>ère</sup> division départementale a été reléguée et a décidé cette saison de repartir au 3<sup>ème</sup> division.

Les matchs amicaux d'avant saison se sont avérés négatifs.

En ce dimanche 19 septembre, jour de reprise du championnat, notre équipe a été battue par nos voisins de Nouziers-La Cellette (2 buts à 1). Cette défaite, sur ce petit score, augure peut-être pour la suite de meilleurs résultats avec la rentrée de joueurs cadres absents ce dimanche.

Pour ce début de saison, notre équipe jouera et ce jusqu'en décembre sur le terrain de Moutier-Malcard. Nous comptons sur la présence de nombreux spectateurs, pour venir encourager nos joueurs.

Vous trouverez à la suite le calendrier pour les matchs à venir.

## Calendrier saison 2022/2023

#### Matchs à 15 heures

Matchs ALLER	Equipes	Matchs RETOUR
18/09/2022	Creuse Avenir 2005 / Nouziers-La Cellette	11/12/2022
02/10/2022	La Forêt du Temple / Creuse Avenir 2005	31/10/2022
09/10/2022	Creuse Avenir 2005 / Dun-Naillat (2)	13/11/2022 *
23/10/2022	Chéniers / Creuse Avenir 2005	04/12/2022

<sup>\*</sup> Le dimanche à 13h15

Creuse Avenir 2005 : aller à Moutier-Malcard et retour à Genouillac

Dun-Naillat : Terrain de Dun le Palestel

Nouziers - La Cellette : aller à Nouziers et retour à La Cellette





#### Bonjour à toutes et tous,

Nous avons enfin pu reprendre le jeudi 15 septembre nos réunions mensuelles, avec un grand plaisir de nous revoir pour passer une très bonne après midi de jeux, surtout pour les passionnés de belote qui ont trouvé une joueuse avertie, et qui, nous l'espérons va faire partie de notre Club.

Profitez bien des derniers jours de beau temps et, si vous voulez passer un moment de détente convivial, rejoignez-nous. Nous vous accueillerons avec joie, tous les 3ème jeudi de chaque mois. Prochain rendez-vous le jeudi 20 octobre à partir de 14 heures. Amicalement à vous.

Annie, Martine et Geneviève

# L'amicale laïque

En cette année 2022, nous avons pu renouer avec nos activités associatives. Hormis le théâtre qui n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'acteur. Vous êtes venus nombreux déguster notre fondu-frites et, pour la digestion, notre DJ a enflammé le parquet jusqu'au bout de la nuit.

Notre concours de pétanque a eu un succès mitigé : tout au long de l'après-midi 14 équipes se sont disputées des parties acharnées afin de ne pas finir « Fanny ».

Prochainement se déroulera notre assemblée générale afin d'évoquer le bilan de l'année écoulée et les projets pour 2023.

Cordialement

Le Président

# Comité des Fêtes

50 ans ça se fête !!!

C'est ce que nous avons fait le 14 juillet, soirée très réussie autant par le temps que par la foule. Dès 17h la banda Bonnat Bussière Dunoise a conduit le défilé. Retour des chars et des vélos fleuris. Pour agrémenter le tout, défilé de robes de mariées des années 50 jusqu'à nos jours. Merci aux jeunes (et aux moins jeunes) qui ont accepté de se prêter au jeu.





Ensuite tout le monde au parc pour le Méchoui animé par la banda puis par un magicien. Grand feu d'artifice offert par la Municipalité et bal gratuit. Vous avez pu, toute la soirée, participer à notre tombola et regarder l'expo de photos qui retraçait les 50 ans de notre association.

Nous voici arrivé en septembre et à notre brocante du 18. Là aussi, soleil et exposants étaient au rendez-vous, avec pas moins de 124 stands divers et variés. Une belle journée et une belle réussite.

Nous allons très prochainement fixer la date de notre assemblée générale mais nous vous donnons déjà rendez-vous le 10 novembre pour le concours de belote. Alors commencez les entraînements si vous voulez gagner !



Encore une fois merci à tous les bénévoles qui répondent présents pour les manifestations et sans qui nous ne pourrions rien faire. Merci aussi à la Municipalité et aux employés communaux pour leur soutien et leur aide.

Pour terminer, nous souhaitions dire un dernier au revoir à Monmon Labetoulle qui était toujours présent pour les montages, démontages des structures et toujours prêt à nous faire rire. Sincères condoléances à toute sa famille.

Maryline et Michel et leur bureau

## CLUB DE GYM

# LES MOUNOUS

GYM & ZUMBA

Bonjour à tous,

Nous voici sur une rentrée bien remplie! Et nos activités ont repris :

- <u>Gym</u>: tous les lundis depuis le 12 septembre de 18h00 à 19h00 à la Salle des Réunions de Moutier.
- <u>Zumba</u>: tous les jeudis depuis le 15 septembre de 18h15 à 19h15 à la Salle des Réunions de Moutier

Pour tous renseignements ou inscriptions, les membres du bureau se tiennent à votre disposition.

Notre randonnée annuelle a eu lieu le 9 octobre. Était proposé cette année 3 circuits pédestres (9, 12 et 20 km) et 4 circuits VTT (20, 34, 44 et 54 km). Après l'effort, le réconfort ! Un vin d'honneur a été offert à l'arrivée.

Le bureau



Après trois ans d'arrêt c'est avec un grand plaisir que nous avons pu organiser la 30<sup>ème</sup> édition des 6 heures endurance solex/mobs/scooter de Moutier- Malcard.

Tous les ingrédients étaient au rendez-vous : météo, organisation (bénévoles au top) et surtout 41 équipages présents cette année. Seul un incident est venu ternir cette belle journée (pour info le pilote et la dame renversée vont bien aujourd'hui).

Concernant le Trophée du Grand Ouest, après trois courses, la finale s'est jouée à St Christophe sur Roc. Course de 10 heures en semi-nocturne. La

victoire est revenue à notre équipage du cyclo racing team 23, solex n°2, en catégorie super proto : Florent Poirier/Emmanuel Brouillard et ils remportent également le trophée 2022, félicitations à eux. Pour les autres équipages du cyclo racing team 23, notons les performances de notre petit nouveau au club, Sylvain Gaudin, avec une 3éme place à Moutier et une première place à Parsac. Il finit 5éme du championnat en catégorie mob production améliorée avec seulement 2 courses. A noter également la 4éme place du championnat en catégorie mob production de Adrien Meunier/Florent Chemisier en 2 courses également. L'équipage Joachim en super proto termine 15éme du championnat en 2 courses également. Le championnat en comptant 4. Joli championnat en catégorie solex promotion pour l'équipage Jean-Louis Chemisier/Hervé Hyvernault. Concernant notre président Vincent Malien, il aura roulé dans plusieurs équipes, 3 courses avec le team Parsac qui finit 2éme du championnat en super proto et une course avec la famille Joachim.

Le Président Vincent Malien







#### ASSOCIATION DES COMBATTANTS, PRISONNIERS DE GUERRE, COMBATTANTS D'ALGERIE, TUNISIE, MAROC, TOE, ET VEUVES DE LA CREUSE

Siège : Maison du Combattant – 2, rue des Marronniers – 23000 GUÉRET Tél. 05 55 52 62 39

F.N.P.G. reconnue d'utilité publique par décret du 1er avril 1948

Constatant la difficulté pour les sections communales des anciens combattants à renouveler leur bureau, Pierre GUYOT, maire de Moutier-Malcard, et Maryse BOUZET, présidente de la section de Mortroux ont décidé de proposer aux anciennes communes membres de la Communauté Marche Avenir de se réunir pour évoquer les possibilités de travail en commun.

Les communes de La Cellette et La Forêt-du-Temple ont fait connaître leur souhait de ne pas participer au groupement.

Daniel THURET, vice-président et trésorier de l'association départementale a participé aux deux réunions et a pu répondre aux questions posées par les participants.

Lors de la première réunion à Linard-Malval le 29 juin 2022, les membres présents des communes de Linard-Malval, Mortroux, Moutier-Malcard et Nouziers ont unanimement constaté la nécessité de se grouper en un seul bureau tout en conservant un délégué communal pour les missions de proximité.

Au cours de la seconde réunion le 27 juillet 2022 à Nouziers, à l'unanimité, les représentants de chacune des quatre communes, ont décidé de s'unir et de créer une section de l'association départementale des ACPG-CATM-OPEX du département de la Creuse, ainsi désignée « section ACPG-CATM-OPEX Marche-Avenir ».

#### Le bureau est ainsi constitué :

Présidente : Maryse BOUZET, Mortroux ; vice-président : Maurice CHEZEAU, Nouziers

Trésorier : Franck LE GALLOU, Moutier-Malcard ; trésoriers adjoints : Gérard GAUDIARD,

Mortroux ; Danielle BERNARD, Moutier-Malcard Secrétaire : Ginette COINDAT, Linard-Malval

Représentant chargé de la gestion locale dans sa commune (lecture des textes, achat et récupération des gerbes, récupération des cotisations...)

Linard-Malval: Ginette COINDAT; Mortroux: Maryse BOUZET; Moutier-Malcard: Franck LE GALLOU ou Danielle BERNARD; Nouziers: Maurice CHEZEAU.

Le siège social de la section est situé à Mairie, 58 grand rue – 23220 Mortroux.

Un compte bancaire sera ouvert au Crédit agricole. Les sections existantes actuellement et l'association Linard-Malval transfèreront leurs soldes sur ce compte.

Une assemblée générale aura lieu en fin d'année.

Maryse Bouzet, Présidente





# Calendrier des manifestations 2022

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR
22 octobre	Soirée Cassoulet	Flôts de Doulon
10 novembre	Concours de belote	Comité des Fêtes



#### **BONNAT**

23 novembre 10h à 14h

#### **BOUSSAC**

30 novembre 10h à 14h

#### SAINTE SEVERE

16 décembre 15h à 19h

Sous réserve de modification

Pour prendre rendez-vous ou obtenir plus de renseignements consulter le site : https://dondesang.efs.sante.fr

# Avos fourneaux



3 Belles pommes

100 gr de sucre

100 gr de farine 100 gr de beurre

2 gros œufs

15 morceaux de sucre

I cuillère à café de levure

## **Gâteau aux pommes**

Faire un caramel avec le sucre en morceaux et de l'eau

Verser le caramel dans un moule à manqué.

Peler les pommes, les couper en gros quartiers et les disposer sur le caramel. Dans un saladier, mélanger le beurre ramolli et le sucre, ajouter les œufs entiers, l'un après l'autre, puis la farine et la levure.

Bien mélanger.

Verser cette pâte sur les pommes.

Faire cuire 30mn à four chaud 200° ou thermostat 6.





1 pâte brisée
400 gr de citrouille cuite écrasée
2 sachets de sucre vanillé
1 pincée de vanille en poudre
75 gr de sucre roux
25 gr de sucre
2 œufs
30 cl de crème liquide
1 cuillère à café de cannelle en poudre

## Tarte à la citrouille



Dans un saladier, mélanger la citrouille et le sucre vanillé. Ajouter les œufs, les 2 sucres, la cannelle puis la crème liquide. Bien mélanger ou mixer.

Verser la préparation sur la pâte brisée.

Faire cuire environ 20mn à four chaud thermostat 6 - 7.

La tarte est cuite quand la garniture à la citrouille est ferme, si elle est encore liquide laisser plus longtemps au four.

## Où déposer vos piles et petits électroménagers ?

Depuis plus de 15 ans, les usagers d'Evolis 23 déposent leurs piles usagées dans des contenants accrochés aux colonnes à verre ou en déchèterie.

Or, nombreux de ces contenants à piles étaient devenus vieillissants, cassés, enlevés ou

inutilisables, entrainant parfois des dépôts en pied de colonnes qui dégradaient l'aspect visuel des sites, polluaient le sol et pouvaient inciter à d'autres

incivilités.

Les contenants à piles à fixer aux colonnes à verre n'étant plus fabriqués, le parc n'a pas pu être renouvelé à l'identique.

Il était donc urgent de trouver une alternative pour continuer la collecte des piles et petites batteries dans les meilleures conditions.

Comme le dépôt de piles usagées est désormais possible dans la majorité des magasins distributeurs, la solution retenue a consisté en l'arrêt des dépôts sur les colonnes et la mise à disposition d'un contenant à piles COREPILE dans les mairies,

écoles ou autres lieux publics des communes volontaires.

L'ensemble des usagers d'Evolis 23 peut continuer à déposer leurs piles dans les grandes surfaces alimentaires et de bricolage.

D'autre part, des **contenants pour les "petits électroménagers"** ont également été proposés aux mairies le souhaitant, pour la récupération du petit matériel électronique *(smartphones, tablettes, prises, chargeurs, ...)*.

#### LOGEMENT EN CREUSE : PROFITEZ DES AIDES A LA RENOVATION

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur souhaitant conventionner votre logement, le Programme d'Intérêt Général (PIG) vous permet de bénéficier d'aides afin de le rénover, sous certaines conditions.

Creuse Habitat est opérateur, notamment des PIG ; il s'agit d'un programme d'action mené entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département et les Communautés de Communes, en faveur de l'amélioration de l'habitat du parc privé.

Ce dispositif d'aides couvre les domaines d'intervention suivants :

- ⇒ travaux lourds pour rénover un logement indigne et/ou très dégradé
- ⇒ travaux d'amélioration énergétique globale (Ma Prime Renov' Sérénité)
- ⇒ travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap

L'équipe pluridisciplinaire de Creuse Habitat vous conseille et vous accompagne gratuitement dans toutes les phases de votre projet : conseil personnalisé, réalisation d'un diagnostic technique, montage et suivi des demandes d'aides, recherche de financements complémentaires...

Pour connaître les conditions d'éligibilité, n'hésitez pas à nous contacter : 05 87 80 90 30 – habitat@creuse.fr (les lundis 13h30 – 17h00, mardis mercredis jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et les vendredis de 9h00 à 12h00).







### Borne de télémédecine à LOURDOUEIX ST PIERRE



## Vous avez des difficultés de mobilité professionnelle





## **MOUTIER MALCARD**

**SAMEDI 22 OCTOBRE 19H30** 



TERRINE - CASSOULET CANARD - FROMAGE - PATISSERIE

MENU jambon blanc à 12 €

ENTREE - JAMBON + CHIPS - FROMAGE - PATISSERIE

RESERVATIONS

05 55 80 50 05 PANIER SYMPA



MAIRIE de MOUTIER-MALCARD 23220 MOUTIER-MALCARD